

Leudelange, le 21 mai 2026.

**A
Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité du syndicat intercommunal SIDOR**

Publié dans la commune de
Hesperange en date du 26/05/2026
conformément à l'article 14,
alinéa 2 de la loi du 23 février
2001 concernant les syndicats
de communes.

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant
les syndicats de communes, le Bureau du syndicat vous prie de bien vouloir
assister à la réunion du Comité du SIDOR le :

lundi, 8 juin 2026 à 08,30 heures

dans la grande salle de conférence au rez-de-chaussée
du bâtiment administratif du SIDOR à Leudelange
100, rue de Bettembourg
L-3346 LEUDELANGE

Ordre du jour :

1) Approbation de l'ordre du jour ;

À huis clos :

2) Nomination d'un membre au sein du conseil technique ;

En séance publique :

- 3) Bilan 2025 présenté par M. Emmanuel Grégoris de la Fiduciaire des PME ;
- 4) Titre de recettes 2025 – approbation ;
- 5) Créances irrécouvrables et provisions 2025 - approbation ;
- 6) Affectation du bénéfice 2025 - approbation ;
- 7) Rapport de gestion 2025 - présentation ;
- 8) Rapport d'exploitation de l'usine 2025 – présentation ;
- 9) Divers.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite
considération.

Pour le Bureau du SIDOR,

Le secrétaire-trésorier,
Pauline van WISSEN.



Le Président,
Patrick GOLDSCHMIDT.